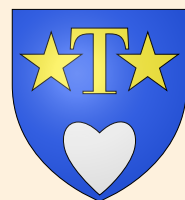


Avril 2021 - n°133

DIETWILLER

Bulletin mensuel



Où déposer vos déchets verts ? p.3



Gardons courage et restons solidaires !

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Infos mairie | p. 2 |
| État civil | p. 2 |
| Page Facebook | p. 2 |
| Saviez-vous que ? | p. 3 |
| Compte rendu du conseil municipal | p. 4 à 6 |
| Urbanisme | p. 6 |
| Informations pratiques | p. 7 à 8 |

INFOS MAIRIE

► HORAIRES :

lundi : 13h30 - 19h
mardi : 9h - 12h et 13h30 - 19h
mercredi : la mairie est fermée
jeudi : 16h - 18h
vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h
samedi : la mairie est fermée

- Renseignements : 03 89 26 88 88
- Mail : comdiet@wanadoo.fr
- Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
- Page Facebook Dietwiller Infos : <https://www.facebook.com/infosdietwiller>

Le bulletin est consultable sur le site de la mairie et via la page Facebook

ÉTAT CIVIL



DÉCÈS :

le 12 avril 2021 : **Madeleine FAWER** - 92 ans

Toutes nos sincères condoléances à la famille

PAGE FACEBOOK : DIETWILLER INFOS



Voilà un an que la page Facebook de la commune existe !

Vous y trouvez des informations concernant la vie de notre village et de ses alentours.

Cette page étant publique, pour la consulter, vous informer, réagir, commenter, nous poser des questions ou faire part de suggestions... il suffit de vous connecter via le lien :

<https://www.facebook.com/infosdietwiller>



TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte non parvenu.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Déchetterie provisoire de Dietwiller (déchets verts)



En collaboration avec le SIVOM, la municipalité a cherché une solution transitoire pour la collecte des déchets verts des particuliers des communes de Dietwiller, d'Eschentzwiller et de Zimmersheim.

Depuis le **17 avril 2021**, un terrain de la zone d'activité est à disposition des habitants des 3 communes (plan ci-dessous).

Ne sachant pas pour le moment si cette solution est durable, le site a été aménagé au strict nécessaire : les déchets verts ne sont pas transformés sur place, les services du SIVOM vont périodiquement collecter et transporter ces dépôts vers un professionnel de la valorisation des déchets verts.

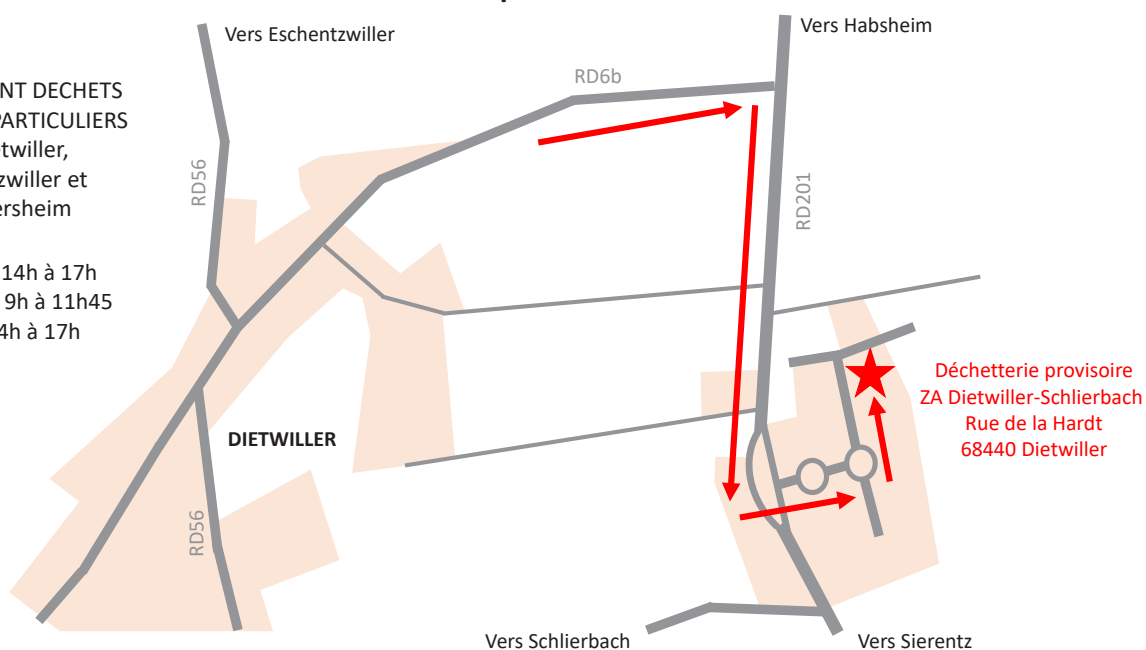
ZA Dietwiller-Schlierbach, Rue de la Hardt, 68440 Dietwiller
Lundi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h
Accès autorisé aux véhicules d'une hauteur maximale de 1m90.



Accès à la déchetterie provisoire de Dietwiller

UNIQUEMENT DECHETS
VERTS DES PARTICULIERS
de Dietwiller,
Eschentzwiller et
Zimmersheim

Lundi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 11h45
et de 14h à 17h



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 16 avril 2021 à 20h – Salle des fêtes de Dietwiller

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ
Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON,
Mme Raymonde SEILER, M. Richard LIEBY, adjoints
M. Claude SCHULLER, M. André BECK, Mme Dominique RISTORCELLI, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Charles KREMPPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux
Absents excusés : Mme Elodie DEMARE procuration à Mme Emmanuelle BONDUELLE ; M. Benoit ROELLINGER procuration à Mme Elodie GERUM
Absents excusés sans procuration : néant
En présence de : Mme Marie-Claude SCHULTZ, DNA

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 9 avril 2021
Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'exercice des délégations au maire : « tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ». Il s'agit de la requête en référé présentée par la SAS Roellinger, contre l'arrêté municipal 016/2021 portant interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage rue du Bois Doré (chemin rural dit Mittelweg - à l'est de la RD201) à Dietwiller, du 18/02/2021.

Le Conseil Municipal donne son accord.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Annie DEVEY est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 19 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du vendredi 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique

Convention pour la mise en place d'un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

Le Maire rappelle :

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement,

de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;
Considérant que le Centre de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de Gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de Dietwiller ;

Décide que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

4. Transfert d'office de la voirie 'rue des Beaux Prés'- saisine préfectorale

Monsieur Richard LIEBY étant intéressé par la procédure, quitte la salle.

Par délibération du 18 septembre 2020, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt général de transférer d'office dans le domaine public de la commune la propriété de la rue des Beaux Prés a approuvé le principe du transfert d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune de la propriété de la voie privée dénommée « rue des Beaux Prés ». Le Conseil Municipal a également autorisé le maire à lancer la procédure prévue à l'article L318-3 du code de l'urbanisme et à organiser l'enquête publique correspondante prévue par la réglementation.

Par arrêté municipal du 14 janvier 2021, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Par délibération du 22 janvier 2021, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique et après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions) a donné un avis favorable au projet.

L'enquête publique a eu lieu à la mairie de Dietwiller, du vendredi 5 février 2021 au lundi 22 février 2021 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée a pu prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie, par mail ou auprès du commissaire enquêteur, Mme Diane MABON.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Commissaire enquêteur, dans son rapport du 4 mars 2021, a émis un avis favorable au transfert d'office et sans indemnités de la voirie 'rue des Beaux Prés'- parcelles 822-823-824 et 825 – section 23- dans le domaine public de la commune de Dietwiller. Ce rapport a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Il est par ailleurs mis à disposition du public sous format papier à la mairie et sous format dématérialisé sur le site de la mairie de Dietwiller.

L'avis favorable est motivé, entre autres, par :

- *le fait que les riverains de cette voie (à l'exception de ses propriétaires) qui se sont manifestés durant l'enquête publique, sont en attente du transfert de la rue des Beaux Prés dans le domaine public communal, (...),*

- *le fait que cette voie présente les caractéristiques d'une voie ouverte à la circulation générale, ce qu'aucune des personnes qui se sont exprimées durant l'enquête publique ne conteste,*

- *le fait que la commune de Dietwiller procède à l'entretien minimal de la rue des Beaux Prés (...).*

Les propriétaires de la voie ayant exprimé leur opposition au transfert de la voie auprès du commissaire enquêteur, lors de la permanence du 5 février 2021, il est nécessaire de saisir le Préfet pour lui demander de bien vouloir prendre un arrêté de classement d'office de la voirie de la rue des Beaux Prés dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour, une abstention)

autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet pour lui demander de bien vouloir prendre un arrêté de classement d'office de la voirie de la rue des Beaux Prés dans le domaine public communal.

Monsieur Richard LIEBY rentre dans la salle.

5. Dans le cadre des délégations données au Maire : Autorisation de défendre la commune dans les actions intentées contre elle – information du Conseil Municipal

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le maire représente la commune dans les actions en justice (art. L 2122-21, 8°).

Par délibération du 28/05/2020, précisée le 18/09/2020 - alinéa 10° : le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire, pour « tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ».

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une requête en référé suspension présentée par la SAS Roellinger, contre l'arrêté municipal 016/2021 portant interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage rue du Bois Doré (chemin rural dit Mittelweg- à l'est de la RD201) à Dietwiller, pris par le maire le 18/02/2021.

Maitre CEREJA, avocat, a été missionné pour défendre la commune de Dietwiller.

L'audience aura lieu le mercredi 21 avril 2021 à 9h30.

6. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) :

- **désignation d'un représentant de la commune de Dietwiller au Conseil de Développement de m2A (2021-2024)** : Le Conseil de Développement est une assemblée de citoyens qui se réunit pour réfléchir aux grandes questions du territoire de l'agglomération. Il a vocation à favoriser la concertation avec les élus et à émettre des avis citoyens. Il est composé de 4 collègues (citoyens, personnes qualifiées, représentants d'associations et de structures locales, représentants de chacune des 39 communes de m2A). Il fonctionne sous forme de bureau, assemblées plénières et équipes-projet.

La personne représentant Dietwiller ne doit pas avoir de mandat électif, les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

Brigades vertes : réunion du 14/04/2021 – rapport d'activité 2020

- augmentation des dépôts sauvages de déchets,
- suite au déconfinement, les sites protégés ont reçu de nombreux visiteurs peu habitués aux bonnes pratiques et il a fallu faire preuve de pédagogie,
- contacts avec des communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour adhésion au syndicat,
- renouvellement de la convention avec la gendarmerie,
- formation permis de chasse et projet de caméra piéton.

Syndicat d'eau potable de Schlierbach (SIAEP) : arrêt de l'exercice de la compétence « eau potable » au 01/05/2021

Syndicat de Habsheim et environs (SIHE -collège de Habsheim) : Participation de Dietwiller en 2021 : 5063 €. Le SIHE subventionne les sorties piscine, le jardin pédagogique, des licences sport pour la pratique au collège, l'association SEPIA (prévention du suicide chez les adolescents), le numérique.

SIVU des sapeurs-pompiers : en 2021, participation de Dietwiller 16 843,40 € - soit 11,35 € / habitant.

7. Compte rendu des commissions

Commission urbanisme :

- dossiers en cours acceptés ou refusés ;
- PLU modification simplifiée n°1 – fin de l'enquête publique le 22 avril 2021 ;
- discussions en cours pour l'acquisition par la commune d'une parcelle pour modifier l'implantation de l'antenne orange.

Commission communication :

- panneau lumineux d'information : projet toujours en discussion. Il pourrait être couplé avec une application d'information municipale.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- des panneaux d'information sur les arbres vont être installés dans divers emplacements de la commune.

Commission animation :

- Fête de la musique, le 21 juin
- Sortie des 'Old Ladies' du musée de l'automobile : fin septembre 2021, un des itinéraires doit passer à Dietwiller.
- évènement astronomie : fin septembre 2021.

8. Divers

Point de collecte provisoire de déchets verts

Suite au non-renouvellement de la convention entre le SIVOM et les Ets ROELLINGER pour la collecte des déchets verts des habitants de Dietwiller, Eschentzwiller et Zimmersheim, un point de collecte provisoire est ouvert sur la zone d'activité. Les habitants de Dietwiller, Eschentzwiller et Zimmersheim peuvent y apporter leurs déchets verts, le samedi de 9h à 11h45, de 14h à 17h et le lundi après-midi de 14h à 17h.

Déploiement de la fibre - ORANGE

Visioconférence des Maires avec Orange le 31 mars 2021.
En ce qui concerne Dietwiller :

- quartier « mairie » en cours
- zone d'activité : par Schlierbach avec Rosace, horizon 2022.

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Les projets de SDAGE et PGRI des districts du Rhin et de la Meuse (2022-2027) sont mis à disposition des parties prenantes de la gestion de l'eau et du risque d'inondation, du 15 mars au 15 juillet 2021.

Consultation du dossier : https://www.eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

Dates des Conseils Municipaux du 1er semestre 2021 :
vendredi 21 mai 2021 et vendredi 25 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 05 minutes.

Prochain Conseil Municipal :
vendredi 21 mai 2021

URBANISME

| N° dossier | Adresse du projet | Date de dépôt | Nature des travaux | Accordé le Refusé le |
|--------------|-----------------------------|---------------|---|-------------------------|
| DP 21 D 0011 | 1 rue de la Pierre Bleue | 08/03/2021 | Construction d'une piscine | Accordé le 22/03/2021 |
| DP 21 D 0004 | 8 rue de Landser | 09/02/2021 | Isolation et ravalement des façades | Accordé le 29/03/2021 |
| DP 21 D 0008 | 9b rue du Général de Gaulle | 23/02/2021 | Construction d'une clôture | Accordé le 23/03/2021 |
| DP 21 D 0014 | 8 rue du Chêne Vert | 18/03/2021 | Isolation extérieure et ravalement des façades | Accordé le 09/04/2021 |
| DP 21 D 0006 | 3 rue du Ruisseau | 16/02/2021 | Ravalement des façades et construction d'une clôture | Accordé le 06/04/2021 |
| DP 21 D 0012 | 20 allée de la Harth | 12/03/2021 | Construction d'une clôture grillagée et d'un mur en béton | Refusé le 06/04/2021 |

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.



Vaccination contre la COVID

Vous avez **75 ans ou plus** et n'êtes pas encore vaccinés ?

Si vous n'avez pas de moyen de locomotion, la mairie peut vous conduire dans un centre de vaccination, chez votre médecin ou à votre pharmacie.

Tél. mairie : **03 89 26 88 88**

Réseau APA

ET SI C'ÉTAIT VOUS QU'ILS ATTENDAIENT ?

LE RÉSEAU APA RECRUTE !

Aides à Domicile | Auxiliaires de Vie
Aides-Soignants | Infirmiers
Aides Médica-Psychologiques
Homme ou Femme

03 89 32 78 78
reseau-apa.fr

VOTRE MISSION : PRENDRE SOIN D'EUX, LA NÔTRE, PRENDRE SOIN DE VOUS. REJOIGNEZ-NOUS !

Réseau APA

La Solidarité en +



Forum Trinat'emploi

Trinat'emploi, forum de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise du Sud Alsace, se tiendra cette année du **17 mai au 3 juin 2021**.

Le salon se déroulera en ligne : www.trinatemploi.fr



Procuration en ligne

Depuis le 6 avril 2021, dans la perspective du double scrutin départemental / régional de juin prochain, le dispositif **Maprocuration** vous permet de faire **vos demandes de procuration en ligne** :

- 1- Effectuez votre demande sur : www.maprocuration.gouv.fr et un numéro de dossier vous est attribué.
- 2- Rendez-vous à un commissariat de police ou une gendarmerie avec ce numéro de dossier et une pièce d'identité. Votre demande est validée en ligne et votre procuration transmise instantanément à la commune où vous êtes inscrits sur les listes électorales.
- 3- Vous êtes informés par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

Il est toujours possible d'utiliser le formulaire CERFA de demande de procuration : www.service-public.fr



Numéro vert pour les personnes en situation de handicap et les aidants

Le gouvernement a mis en place un **N° VERT D'APPUI 0800 360 360 (gratuit)** à destination :

- des **personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie**, ayant besoin d'informations ou rencontrant une problématique (d'accès aux soins, d'accompagnement, d'accès aux droits, d'administration, de transport, etc..), dans le cadre de la crise sanitaire.
- de leurs **proches-aidant** ayant un besoin de répit, se posant des questions ou recherchant une solution.

Informations : <https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/numeros-de-telephone-utiles/360>

INFORMATIONS PRATIQUES



LA TOUR de pizz'

À Dietwiller : **les lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 13h30 et les mardis de 16h00 à 18h55.**

Place Allemans-du-Dropt.

À Habsheim : **les mercredis et vendredis de 11h30 à 13h30.**

Commande par téléphone, à partir de 10h30 : **06 25 76 40 45**

La Buena Paëlla

**Les jeudis de 17h à 19h à Dietwiller.
Place Allemans-du-Dropt.**



Acquisition d'un composteur

Vous souhaitez faire l'acquisition d'un composteur ? Il vous suffit de vous rendre à la mairie aux horaires d'ouverture et déposer un chèque de 15 € à l'ordre du trésor public. Les composteurs en plastique, d'une capacité de 400 litres, sont fournis par le SIVOM de la Région Mulhousienne et sont disponibles de suite en mairie.

Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 15 juin 2021.**

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.



Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu **le vendredi 28 mai 2021.**

La collecte est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques, l'électroménager, ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard, le mardi 25 mai 2021 à 17h. Tél. : **03 89 26 88 88**



Activités et comportements bruyants



L'arrêté municipal n° 036/2018 stipule que **les travaux de bricolage, de jardinage** réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils thermiques ou électriques sont autorisés du **lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h à 12h et de 13h30 à 20h.**

Les travaux de bricolage, de jardinage et activités ayant pour origine un chantier de travaux publics ou privés réalisés par des professionnels sont autorisés du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 7h à 19h. Les travaux agricoles réalisés par ou pour le compte d'une exploitation agricole professionnelle ne sont pas soumis à des restrictions horaires.

Bennes à verre : Le dépôt est autorisé de **8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés).**

Pour le respect et la tranquillité de tous, optez pour quelques règles de civisme :

- ne pas augmenter trop fort le volume de la musique (notamment les basses),
- neutraliser les aboiements intempestifs des chiens,
- discuter de manière discrète si vous êtes dehors tard le soir.

Don du Sang

Prochaines collectes :
le **vendredi 30 avril 2021** à la salle des fêtes de **Schlierbach.**

le **mercredi 7 juillet 2021**
à la salle des fêtes de **Dietwiller.**



Stationnement - quartier de la Valbonne

Nous rappelons aux habitants du quartier qu'ils doivent **stationner leur véhicule prioritairement dans leur cour**, de façon à laisser les places de parking publiques à disposition de tous et des visiteurs en particulier.

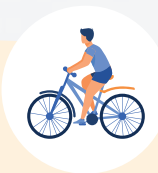


Aire de jeux de la Valbonne

Le grillage va être remplacé prochainement. La municipalité espère que les gens seront désormais respectueux des installations.

MEDIACYCLES : Location de vélos

Vous souhaitez louer un vélo pour vos déplacements quotidiens comme alternative à la voiture ?



MEDIACYCLES offre un service de location de vélos à assistance électrique, à chercher en gare de Mulhouse ou en livraison gratuite à domicile.

Large éventail de vélos : VTC à assistance électrique, vélos enfants, VTT et tricycles adaptés aux personnes à mobilité réduite.

L'association œuvre en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle en faisant appel à des publics précaires au sein de son effectif.

www.mediacycles68.fr

Tél. : **03 89 45 25 98**

**MEDIACYCLES – 16b Avenue du Général Leclerc BP 1006,
68050 Mulhouse**

Côté Vosges : Programme printemps/été

L'association propose un large choix de balades, randonnées, stages rando-photos, formations cartographie et orientation, stages trail à la journée.

En raison des mesures sanitaires, les inscriptions sont limitées à **6 personnes maximum, guide compris.**

Informations et inscription :

<http://www.cotevosges.com/cote-ete-accueil.html>

